



## CONSEIL COMMUNAL DU 21 DECEMBRE 2020.

**Le Conseil communal s'est réuni ce lundi 21 décembre 2020 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA, Raphaël LEBLANC, Xavier JARBINET, Déborah CROUGHS, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.02 H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur De Rive, due à des raisons professionnelles.

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

N'ayant reçu aucune demande de point complémentaire conforme aux prescriptions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance tel qu'il leur a été transmis.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

### **2. Communications**

Sans objet

### **3. Rapport sur les synergies Commune – CPAS**

Monsieur le Président du CPAS, les Conseillers CPAS et Madame Caroline FRANCOIS, Directrice générale du CPAS, sont présents.

Monsieur le Bourgmestre les invite à présenter le rapport sur les synergies.  
Monsieur Paterka présente le rapport :

Il s'agit essentiellement des actions suivantes :

- ✚ Cession de 14 points APE du CPAS en faveur de l'Administration communale
- ✚ Mutualisation des connaissances des différentes matières (gestion des salaires, marchés publics)
- ✚ Lorsque cela s'avère nécessaire les ouvriers communaux offrent leurs services au CPAS de manière ponctuelle et exécutent des travaux de maintenance et de logistique
- ✚ L'Administration communale met à la disposition du CPAS des techniciennes de surface pour l'entretien de ses bureaux
- ✚ Le Directeur financier est commun au CPAS et à la Commune
- ✚ Les employées des services administratifs de la commune et les assistantes sociales du CPAS ont suivi ensemble « la formation sur les premiers secours »
- ✚ Par ailleurs, les deux institutions disposent d'un Service externe de prévention et de protection au travail commun et d'un plan de crise Commune-CPAS soit le « Plan mono-disciplinaire D2 »
- ✚ L'Administration communale a engagé un agent en 2020 et l'a désigné en qualité de conseiller en prévention et protection du travail de la Commune et du CPAS
- ✚ Partage des infrastructures informatiques avec serveur commun et prise en charge de la maintenance par l'Administration communale.
- ✚ Communication des actions du CPAS aux citoyens dans le cadre de son obligation de publicité active par le biais du bulletin communal, du site internet et la page Facebook de la Commune.
- ✚ Différents marchés publics conjoints sont passés par la Commune avec prise en charge de la facture globale : la maintenance des extincteurs, la gestion du portefeuille d'assurances, les pensions des mandataires, téléphonie et internet.
- ✚ L'AC met à la disposition du CPAS ses conventions avec diverses Centrales d'achats
- ✚ Marché public portant sur le renouvellement du serveur informatique commun en 2021 par le biais d'une subvention régionale octroyée en 2020 afin de soutenir les Pouvoirs locaux en matière d'informatique et de digitalisation
- ✚ L'AC met à la disposition du CPAS deux bâtiments communaux :  
Les bureaux du CPAS sont installés dans l'ancienne gare de Fexhe-le-haut-Clocher  
Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de distribution de colis alimentaires en faveur des plus démunis, le CPAS pourra stocker les denrées alimentaires non périssables obtenues via le FEAD dans le bâtiment situé au 108 rue Principale à Noville
- ✚ Mise à disposition des travailleurs engagés par le CPAS dans le cadre de la mesure Article 60 alinéa 7 de la Loi organique par le CPAS aux Services communaux.
- ✚ Recherche d'un partenariat commun avec les Archives de l'Etat ou toute autre « Société spécialisée » dédié à la conservation, le classement et la destruction des archives de la commune et du CPAS.
- ✚ Gestion annuelle des Plans canicule et grand froid et du Protocole de protection des seniors par le CPAS
- ✚ Collaboration étroite dans le cadre de la réalisation du plan d'ancrage communal 2009-2010, soit la réalisation de 5 logements sociaux d'insertion dans l'ancienne gare de Fexhe-le-haut-Clocher. Le marché public de travaux est géré par l'Administration communale et la gestion des futurs logements sera remise au CPAS

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le rapport.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le rapport des synergies.**

#### **4. Budget du CPAS pour l'exercice 2021.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur le Président du CPAS pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka explique : pour cette année 2021, nous avons l'honneur de vous présenter le budget comprenant les prévisions des recettes et des dépenses qui nous permettront de remplir au mieux les missions du CPAS telles que définies dans la Loi organique du 8 juillet 1976.

Ce budget a été arrêté au niveau des dépenses et des recettes à 904.153,95€ à l'ordinaire et à 0€ au niveau de l'extraordinaire. Une augmentation de 43.600 € par rapport à l'année 2020. L'augmentation des dépenses est liée à :

- L'évolution des charges de pension pour le personnel statutaire ainsi que l'évolution de carrière pour l'ensemble du personnel.
- Engagement d'un 0.5 ETP sur fond propre qui sera affecté à la conduite du taxi social
- Budgétisation des charges liées au taxi social et à la gestion des logements d'insertion.
- Augmentation des dépenses en matière d'octroi du RIS vu l'augmentation estimée du nombre de dossiers.

L'augmentation des recettes est liée à :

- Budgétisation des produits liés aux loyers des logements d'insertion.
- Augmentation des remboursements des subsides par le SPP Intégration sociale et des aides exceptionnelles liées à la pandémie COVID-19.

En ce qui concerne la participation financière de la Commune au budget, nous observons que celle-ci s'élève à 380.000 € et est donc en augmentation de 32.000€ par rapport à l'année 2020.

Pour équilibrer le budget 2021 malgré l'augmentation de la dotation communale, nous avons prélevé un montant de 26.887,60 € sur le fond de réserve ordinaire du CPAS qui a été constitué lors de la modification budgétaire de l'exercice 2019.

Ce budget a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune - CPAS le 10 Novembre 2020 et a été arrêté par le conseil du CPAS le 10 Novembre 2020 également.

En matière d'aides sociales, nous remarquons une nouvelle augmentation des demandes des usagers et qui plus est tenant compte de la crise COVID que nous connaissons depuis début mars 2020. Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile pour certaines familles de faire face aux charges strictement nécessaires du ménage et de gérer un budget très limité.

En vue de prévenir cette problématique, notre service demeure actif en matière de guidance budgétaire et lorsque ce travail n'est pas possible au niveau de notre CPAS, les dossiers sont transférés, avec accord des bénéficiaires, au service rural de médiation de dette dont notre centre fait partie avec 7 autres CPAS.

Dans ce domaine, nous devons privilégier la prévention et inviter nos citoyens à venir nous consulter dès que leur budget approche du déséquilibre et non quand le surendettement est présent.

En ce qui concerne le droit à l'intégration sociale, la législation nous a imposé d'appliquer le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) qui doit être établi dans les 3 mois qui suivent la demande de revenu d'intégration. Des objectifs sont définis contractuellement avec chaque bénéficiaire au regard d'un bilan social individuel établi par le travailleur social. Ce bilan est une évaluation de différentes dimensions de la situation sociale de l'utilisateur (sur le plan du logement, de la santé, des finances, de la formation, des connaissances, de la vie sociale et familiale, etc...) et constitue le point de départ de son parcours vers l'autonomie qui sera balisée par les différents objectifs à atteindre rédigés dans le PIIS.

C'est pourquoi, l'application de cette réforme demande un engagement important de la part de nos assistantes sociales et une réflexion accrue dans la construction de chaque PIIS.

Le début de l'année 2021, devrait voir

- Se terminer les travaux des logements d'insertion
- La création d'une banque de denrées alimentaires non périssables dans les locaux de l'ancien CPAS situé rue Principale 108 à Noville.
- La mise en place d'un taxi social

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget du CPAS pour l'exercice 2021, ainsi que le montant de la dotation communale.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2021 et le montant de la dotation communale.**

## **5. Dotation 2021 à la Zone de Police**

Monsieur le Bourgmestre précise que la dotation à la Zone de Police pour 2021 a été fixée à 291.754,53 €. Il y a donc une augmentation par rapport à 2020 de 5.721 €. Il s'agit avant tout d'une indexation des coûts, notamment de personnel.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la dotation à la Zone de police pour la somme de 291.754,53 €.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la dotation à la Zone de police.**

## **6. Modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2020**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur le Président du CPAS pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka expose que la modification budgétaire a été arrêtée au niveau des dépenses et des recettes à 869.055,79 € à l'ordinaire avec une augmentation de 8.502,26€ et une augmentation à 3.500 € au niveau de l'extraordinaire.

Les modifications au niveau de l'ordinaire se situent principalement :

### **Augmentation des dépenses**

- Engagement d'un 0.5 ETP financé par le Maribel Social pour la gestion de la banque de denrées alimentaires
- Frais entretien du bâtiment
- Acquisition de fournitures destinées à lutter contre la propagation du COVID-19
- Augmentation des dépenses de RIS
- Repas à domicile et garde malade

### **Diminution des dépenses**

- Diminution des dépenses liées à l'engagement d'article 60§7
- Au niveau des aides sociales (aide en nature, chauffage, ...)
- Aides ménagères

### **Augmentation des recettes**

- Légère augmentation de la subvention Maribel
- Aide sociale (RIS ; prestation sociale)

### **Diminution des recettes liées**

- Diminution du Fonds spécial de l'Aide Sociale
- Diminution des recettes de remboursements des subsides par le SPP intégration sociale dans le cadre de l'engagement d'article 60§7

Une série d'augmentation de dépenses et de recettes liées au COVID-19 mais qui s'équilibrent d'elles-mêmes.

Le service ordinaire est clôturé à 0€

La modification au niveau de l'extraordinaire est liée à l'achat d'un PC portable et est financée par un prélèvement sur le fond de réserve ordinaire pour le fonds de réserve extraordinaire.

Le service extraordinaire est clôturé à 0€

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'approuver la modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2020.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire du CPAS pour l'exercice 2020.**

## **7. Modifications budgétaires des Fabriques d'église**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers expose les modifications essentielles :

- Fabrique de Fexhe : la dotation communale, initialement prévue à zéro, est portée à 6.759,23 € par l'Evêché, pour compenser le déficit des recettes de l'exercice. La modification se solde ainsi en équilibre à 76.573,55 €
- Fabrique de Voroux : l'excédent réel de l'exercice précédent est porté à 8.581,85 € par l'Evêché, qui annule ainsi le prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. La modification présente alors un solde positif de 1.783,02 €.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'approuver les modifications budgétaires des Fabriques d'église de Fexhe et de Voroux.

**A l'unanimité, le Conseil approuve les modifications budgétaires des Fabriques d'église.**

## **8. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2021**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que cette taxe est inchangée depuis de nombreuses années, et que le taux est toujours de 8,8 % pour 2021. Cette taxe constitue, avec le Fonds des communes, la recette principale de la Commune et finance l'essentiel du budget.

Monsieur Leblanc demande si, puisque les finances communales se portent bien, on peut envisager de re-diminuer la taxe pour soulager les familles et les indépendants dont la situation est difficile.

Madame Devillers répond que la situation des finances est favorable, mais à cause des exercices antérieurs. Elle est difficile à l'exercice propre. Pour soulager les familles, la dotation au CPAS a été augmentée, c'est la meilleure façon d'aider les familles en difficulté.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que, comme la commune ne compte pas d'industrie, son seul revenu c'est l'IPP, ce qui justifie le taux de cette taxe. Il vaut mieux aider les plus faibles via le CPAS.

Madame Devillers précise que l'assiette de cet impôt va diminuer cette année parce que les indépendants et les chômeurs auront moins de revenus.

Monsieur Leblanc remercie pour la réponse.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'il est toujours dangereux de diminuer l'impôt. Par exemple, le diminuer d'un pourcent est égal à la perte de 100.000 €. La commune va bien, mais il reste encore beaucoup de travaux à faire et on reçoit moins de subsides.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour 2021.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2021 au taux de 8,8 %.**

#### **9. Taxe additionnelle au précompte immobilier pour 2021**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise également que cette taxe aussi est inchangée et que le taux est toujours fixé à 2.500 centimes additionnels pour 2021.

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'approuver la taxe additionnelle au précompte immobilier pour 2021.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la taxe additionnelle au précompte immobilier pour l'exercice 2021 au taux de 2.500 centimes additionnels.**

#### **10. Déclassement d'un véhicule**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique qu'il s'agit d'une camionnette achetée d'occasion, et qui n'est plus réparable : l'embrayage est à remplacer, de même que tout le circuit électrique. Elle ne roule plus depuis plusieurs mois. Elle sera mise en vente au plus offrant.

Madame Nachtergaele détaille le véhicule : Camionnette Opel Vivaro, type E7BC, 1900 cc diesel, 3 places assises, 1<sup>e</sup> mise en circulation le 3/11/2006, châssis n° WOLE7BCB65V610124, 95.000 km.

Monsieur le Bourgmestre propose de déclasser le véhicule.

**A l'unanimité, le Conseil décide le déclassement du véhicule.**

#### **11. Achat d'une camionnette**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que ce véhicule est destiné à remplacer la camionnette qui vient d'être déclassée. L'achat est estimé à environ 25.000 € TVAC, toutes options comprises.

Il sera fait appel à la centrale de marchés du Service Public de Wallonie, qui propose le véhicule répondant aux caractéristiques suivantes :  
Camionnette Diesel de type fourgon L1H1

Couleur : blanc  
3 places assises chauffeur compris  
Traction avant  
Garantie pièces et main d'œuvre : 2 ans  
Moteur Diesel, 99 kw, 2298 cm<sup>3</sup>  
Charge utile : 1.300 kg  
Volume : 8 m<sup>3</sup>  
MMA : 3.300 kg  
Options :  
Climatisation manuelle ou automatique  
Fourniture et placement d'une autoradio RDS et lecteur CD ou MP3  
Kit de 2 tapis en caoutchouc d'origine  
Aide au stationnement arrière par signalisation sonore  
Dégivrage des rétroviseurs extérieurs  
Affichage de la température extérieure au tableau de bord  
Porte latérale droite non vitrée  
Cloison intermédiaire pleine sans vitre  
Striage complet  
Avertisseur sonore de recul  
Attache-remorque  
Tube d'éclairage dans le compartiment fourgon  
Fourniture et placement de deux feux à 3 leds de calandre

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.**

## **12. Service citoyen – Adoption de la charte et de la convention.**

Monsieur le Bourgmestre explique que le Collège a reçu la visite des représentants d'un collectif qui souhaite généraliser un service citoyen pour les jeunes. Il s'agit d'une plateforme qui s'adresse aux jeunes entre 18 et 25 ans sans exception, peu importe le niveau d'études, de formations ou d'expériences. Le Service Citoyen propose de s'engager durant six mois à temps plein pour accomplir des projets solidaires (environnement, aide aux personnes, accès à la culture ou à l'éducation, sport, médias, etc.), de suivre diverses formations en groupe (Brevet des premiers soins de la Croix Rouge, éco-consommation, communication, interculturalité, et bien d'autres) et de participer à des chantiers collectifs avec d'autres jeunes.

Les jeunes reçoivent une indemnité journalière, leurs frais de transport sont remboursés et ils sont couverts par une assurance pendant leur service.

La plateforme propose trois actions aux communes : signer la charte, s'engager par convention, moyennant une cotisation de 50 € par an, et proposer des projets à des jeunes qui souhaitent effectuer ce service citoyen.



C'est un beau projet pour les jeunes de notre Commune et pour nos associations. Le CPAS est déjà candidat pour accueillir des jeunes dans le cadre de l'accueil et de la prise en charge des candidats réfugiés, par exemple.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de signer la charte et d'adopter la convention de partenariat au niveau 4 : c'est-à-dire créer une ou plusieurs missions au sein même des services communaux. La commune deviendrait elle-même organisme d'accueil et signerait une convention de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen

C'est une première initiative pour sensibiliser les jeunes au service et à l'aide. Auparavant, il y avait le service militaire.

Madame Malchair précise que cela vise les jeunes en décrochage scolaire essentiellement. Des groupes de jeunes volontaires seront formés. Chacun suivra une formation selon son choix, et ils mettront tous en œuvre ce qu'ils ont appris pendant ces six mois.

Monsieur Leblanc estime que c'est un beau projet, sauf si cela remplace du personnel qu'on n'engage plus dans les services publics parce qu'il n'est pas rentable, mais qui avait un rôle social. Sinon, c'est un beau projet pour les jeunes.

Madame Malchair reconnaît que c'est un risque, mais ici il s'agit plutôt d'une aide aux personnes directement. Les jeunes s'inscrivent eux-mêmes sur la plateforme.

**A l'unanimité, le Conseil décide de signer la charte et adopte la convention au niveau 4.**

### **13. Maison du Tourisme – Réforme de la structure et désignation d'un représentant**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique que la Conférence des Elus a décidé d'alléger la structure de la Maison du Tourisme Terres de Meuse en diminuant le nombre d'intervenants politiques et d'opérateurs touristiques. L'objectif est de représenter les différents secteurs d'activité et les différentes zones du territoire, ainsi qu'une gestion plus efficace.

En conséquence, chaque commune n'aura plus qu'un seul représentant, ce qui est déjà le cas de Fexhe. Il s'agit pour le Conseil de valider la simplification des statuts et le détail de ceux-ci.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les statuts modifiés de la Maison du Tourisme et de confirmer la désignation de Madame Malchair pour représenter la Commune.

**A l'unanimité, le Conseil approuve les statuts modifiés et confirme la désignation de Madame Malchair.**

## 14. Plan d'actions zéro déchets 2021

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair précise que les actions prévues dans le plan « zéro déchet » pour 2021 sont les suivantes :

- Une campagne de sensibilisation aux langes lavables ; en janvier 2022, les langes jetables ne pourront plus être jetés dans le conteneur de déchets organiques, en raison d'une évolution de la contenance de ceux-ci en polymère superabsorbant qui n'est pas dégradable en biométhanisation. Un lange est aujourd'hui composé de 75 % de plastique.  
L'utilisation des langes lavables est une alternative écologique et économique. La campagne vise à expliquer aux futurs parents et aux professionnels de la petite enfance que les versions modernes des langes lavables sont faciles à utiliser et à entretenir.
- Une campagne de sensibilisation aux collations saines et zéro déchet : les collations doivent contribuer à une alimentation équilibrée, ce qui n'est malheureusement pas le cas avec la plupart des biscuits, barres chocolatées, gâteaux, etc. Les collations vendues dans les grands magasins ont également un impact sur l'environnement et sur le budget des ménages, car elles sont coûteuses et souvent suremballées.  
La campagne comportera un livret de recettes de collations saines, zéro déchet, peu coûteuses et faciles à réaliser, illustrées par des vidéos sur les réseaux sociaux d'Intradel et de la commune.

Les autres actions du programme « zéro déchet » prévues auparavant seront également maintenues, à savoir :

1ère phase - Lancement de la mission : mise en place d'un comité de pilotage, formation des élus et des techniciens, diagnostic du territoire.

2ème phase – Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions : travail en co-production, mise en place d'un comité de suivi.

3ème phase – Coordination des activités de terrain et accompagnement des acteurs engagés : fourniture de supports de communication, accompagnement méthodologique (animations de groupes de travail, de rencontres citoyennes, communication d'événements...)

Madame Crouchs demande si la formation visera les langes pour les personnes plus âgées.

Madame Malchair répond qu'il s'agit seulement d'expliquer le fonctionnement.

Madame Devillers ajoute que les langes pour les personnes plus âgées devaient déjà aller dans le conteneur noir.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les actions pour l'année 2021.

**A l'unanimité, le Conseil approuve les actions à réaliser en 2021.**

### **15. Désignation de deux nouveaux fonctionnaires sanctionneurs**

Monsieur le Bourgmestre précise que la Province a désigné deux nouveaux agents provinciaux en qualité de fonctionnaires sanctionneurs pour remplacer les deux fonctionnaires désignées précédemment, qui occupent de nouvelles fonctions. Il s'agit de Monsieur Colin BERTRAND et de Madame Jennypher VERVIER.

Il propose de désigner ces deux agents pour traiter les dossiers de notre Commune.

**A l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur Colin BERTRAND et de Madame Jennypher VERVIER en qualité de fonctionnaires sanctionneurs.**

### **16. Inondations – désignation d'un bureau d'études**

Monsieur le Bourgmestre explique que des inondations importantes ont lieu régulièrement sur le territoire de Remicourt en raison d'une part de remblais qui gênent le cours normal du Roua, et d'autre part du mauvais fonctionnement du bassin d'orage. Ces deux causes étant situées sur le territoire de Fexhe, il a été proposé de mettre en commun les ressources des communes de Donceel, Remicourt et Fexhe pour apporter une solution à ce problème, qui risque de générer un contentieux assez coûteux.

Afin d'apporter les solutions adéquates, la désignation d'un bureau d'études spécialisé dans ce genre de travaux est nécessaire. Les frais seront supportés par les trois communes, et peut-être également par la commune d'Oreye.

La dépense est estimée à environ 6.000 €, et la procédure négociée sera utilisée pour ce marché, qui sera lancé en 2021.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges et la procédure de marché.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier des charges et la procédure de marché.**

### **17. Aménagement d'une voie centrale banalisée**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele précise que le but est de favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens et de loisirs. Pour cela, il est nécessaire d'aménager de façon

sécuritaire le réseau utilitaire mis en place par notre commune en collaboration avec le Gal et qui relie nos différents villages et nos différentes implantations sportives, culturelles, éducatives, administratives et commerciales. Le souhait est aussi de connecter le réseau communal avec les réseaux cyclables des communes voisines.

Divers aménagements sont donc présentés dans le dossier de demande de subside, et notamment l'aménagement de la rue de Voroux, dans sa partie non habitée, en voie centrale banalisée.

Les travaux nécessaires à cet aménagement sont les suivants :

- Une bande de chaque côté de la voie doit être identifiée et différente du reste de la voie sur toute la longueur. Ces bandes de 1,25m de largeur seront de couleurs différentes. Il faudra une ligne discontinue pour séparer les bandes de la voie centrale prévue pour les voitures
- Des logos « vélo » complémentaires seront placés pour renforcer la visibilité de cette voie. Un logo de 150cm de long sur 90cm de large sera imprimé au sol tous les 10m (2x 50 logos).
- Des panneaux de circulation adaptés seront également placés.
- La vitesse des véhicules motorisés sera limitée à maximum 70 km/h.

Les autres aménagements concernent les traversées de voiries à grande circulation, la Grand Route et la Chaussée Verte essentiellement, l'ajout de signalisation ainsi que le placement d'abris pour vélos. L'ensemble des mesures prévues, signalisation comprise, est estimé à 162.707 €, dont 107.243 € de subvention.

Ce projet sera transmis avant le 31 décembre au Service Public de Wallonie en vue d'obtenir le subside comme commune pilote « Wallonie cyclable ». Le projet est étalé sur cinq ans.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce projet.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le projet de mobilité douce.**

## **18. Déclaration de politique générale**

Monsieur le Bourgmestre donne lecture du texte suivant :

« Bien que l'année 2020 ait été particulièrement difficile et morose pour la plupart de nos habitants, le Collège communal a maintenu le cap pendant les mois de crise sanitaire. Il a soutenu les efforts de tous en poursuivant une gestion saine et cohérente des finances locales. La mise en œuvre de la politique communale a été modifiée par les circonstances, mais les objectifs à atteindre en 2021 restent les suivants :

### **Gestion financière :**

- Poursuivre une gestion efficace des finances, en sollicitant prioritairement un maximum de subsides ;
- Collaborer avec les Communes voisines pour augmenter les synergies et le partage des charges ;

- Entretien régulièrement et moderniser les infrastructures, voiries et bâtiments ;
- Réaliser les investissements nécessaires de façon raisonnée ; concrètement, les investissements suivants sont prévus :
  - o Poursuite de l'assainissement de la sucrerie
  - o PIC : réfection de fond d'une ou deux voiries
  - o Moderniser l'éclairage public par le remplacement des luminaires par des leds
- Participer aux centrales de marchés des autres pouvoirs publics, permettant de diminuer les coûts de fonctionnement ;

#### **Gestion du patrimoine :**

- Achever l'assainissement du site de la sucrerie et étudier son aménagement ;
- Aménager les cimetières.
- Collaborer avec le CPAS pour la gestion des logements d'insertion et la création d'une banque alimentaire.

#### **Sécurité :**

- Améliorer la sécurité, par la rénovation des voiries et l'installation de dispositifs de sécurité,
- Moderniser l'éclairage public ;
- Renforcer la présence policière.
- Participer aux réunions et groupes de travail en matière de sécurité routière

#### **Communication :**

- Rencontrer les citoyens et rester à l'écoute des idées, questions et besoins de la population, tous âges confondus ;
- Renforcer les supports de communication : bulletin communal, page Facebook, informations ponctuelles.

#### **Qualité de vie :**

- Encourager et soutenir les actions citoyennes en faveur de la protection de l'environnement, ainsi que les compétences des citoyens ;
- Lutter contre les dépôts clandestins ;
- Privilégier les actions en faveur du développement durable et des circuits courts, en collaboration avec le GAL [jesuishesbignon.be](http://jesuishesbignon.be) ;
- Conserver le caractère rural de la Commune ;
- Collaborer dans la mesure du possible avec des associations actives dans le domaine du bien-être de la population ;
- Soutenir les initiatives locales sportives, culturelles et associatives ;
- Encourager le bénévolat ;
- Lutter contre les projets porteurs de nuisances.
- Restaurer la convivialité dès que la situation sanitaire le permettra.

**Environnement :**

- Favoriser la mobilité douce en collaboration avec les associations actives dans ce domaine ; concrètement, la réalisation d'une voie centrale balisée rue de Voroux permettra l'utilisation plus sûre du vélo comme moyen de déplacement quotidien ;
- Mettre en valeur les espaces naturels protégés ;
- Poursuivre les plantations et aménagements d'espaces verts ;
- Favoriser la biodiversité ;
- Collaborer avec les associations actives en matière d'environnement, notamment le GAL.

**Enseignement :**

- Maintenir un enseignement de qualité ;
- Entretien et améliorer les infrastructures scolaires.

**Travaux et voiries :**

- Poursuivre la lutte contre les inondations en collaboration avec le SPW et les Communes voisines ;
- Participer aux réunions du Comité d'accompagnement de l'aéroport de Bierset
- Cadastre des égouts

**Ces objectifs pourront être atteints par**

- l'action des services communaux, à présent complétés par la présence d'un agent technique et administratif ;
- la supra-communalité, par des partenariats avec d'autres Communes et les Provinces ;
- l'utilisation des ressources provenant d'autres services publics
- si nécessaire, des partenariats avec le secteur privé. »

Madame Dupas estime que ces projets sont beaux, mais qu'ils restent les choix de la majorité ; elle aurait choisi autre chose, mais s'engage à collaborer quand même à ces projets.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'il a relevé des lacunes et va envisager d'y remédier parce qu'il est temps d'agir.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la déclaration de politique générale.

**Par 10 voix pour et 2 abstentions (Madame Dupas et Monsieur Leblanc), le Conseil approuve la déclaration de politique générale.**

**19. Budget communal pour l'exercice 2021 – Rapport**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers donne les explications suivantes :

Le budget ordinaire de 2021 affiche des recettes prévues de 5.328.000 €, des dépenses de 4.680.835 €, soit un bonus budgétaire de 648.000 €.

Les recettes qui ont diminué sont :

- le bonus budgétaire de l'année précédente incorporé est moindre qu'en 2020 : 1,068 million au lieu de 1,6 million.
- les autres recettes restent à peu près les mêmes.

Les dépenses en augmentation :

- la dotation au CPAS (+ 40.000 €) : c'est la façon de remédier à la crise sanitaire pour les personnes les plus défavorisées
- le personnel suite à l'engagement d'un agent technique
- l'amélioration de la sécurité routière
- le matériel pour la voirie et la sécurité routière

La dépense de la zone de secours diminue pour une partie prise en charge par la Province.

Les dépenses à l'extraordinaire :

- un nouveau serveur informatique (50.000 €)
- l'aménagement de la sucrerie
- les voiries : rue de Jeneffe, rue du Monument
- l'aménagement de pistes cyclables (60.000 € prévus)
- les travaux contre les inondations (bassin d'orage)
- la modification de l'éclairage public pour la partie à charge de la Commune (59.000 €)

Les recettes à l'extraordinaire :

- les subsides pour la voirie : 202.000 €
- la sucrerie : 665.000 €
- l'emprunt pour la voirie : 197.000 €
- le reste sur fonds propres.

## **20. Budget communal pour l'exercice 2021 – Adoption**

Monsieur le Bourgmestre propose au Conseil d'approuver le budget pour l'exercice 2021, ordinaire et extraordinaire.

Madame Thirionet demande si les travaux de voirie sont des raclages.

Madame Nachtergaele répond que non. Au départ, plusieurs voiries étaient prévues, mais le Service Public de Wallonie a demandé que les travaux soient réalisés en profondeur. En conséquence, il y aura moins de voiries réalisées. La vérification des égouts sera aussi réalisée, certains sont très abîmés. Il faut donc faire ces travaux en profondeur. Pour les égouts, les travaux seraient pris en charge à 100 % par la SPGE, mais ce seront des travaux

plus importants. Il faudra aussi tenir compte du plan Walterre, et un bureau d'études a dû être désigné pour cette raison. Le rapport sur les égouts sera fait par l'AIDE.

Madame Croughs rappelle qu'elle a fait une proposition pour des chèques à distribuer aux citoyens, à dépenser dans les commerces locaux. Elle demande si on a étudié sa proposition pour aider les commerçants.

Madame Devillers lui répond qu'il est difficile de déterminer les familles à aider, et que la dotation au CPAS a été augmentée dans ce but.

Monsieur Leblanc estime que le coût prévu pour le nouveau serveur du réseau informatique est trop élevé. Le Collège lui répond en expliquant qu'il y a un monopole de la firme qui fournit les logiciels et que ce serveur doit contenir les données de la Commune et du CPAS.

**Par dix voix pour et deux abstentions (Madame Dupas et Monsieur Leblanc), le Conseil approuve le budget pour l'exercice 2021.**

## **21. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020**

Monsieur le Bourgmestre signale que la date figurant en titre a été corrigée depuis l'envoi aux Conseillers.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 octobre tel que corrigé.

**A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 octobre 2020 est approuvé tel que corrigé.**

Madame Croughs remercie le personnel ouvrier présent pour assurer la sécurité aux abords de l'école de Voroux.

Monsieur Leblanc remercie le service des travaux pour le déneigement tôt le matin.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 21.16H.